

1/8 et 1/4 FINALES

PHASES FINALES de Ligue 2022-2023 CHAMPIONNAT LIGUE ET

CHALLENGE LIGUE

Les rencontres ont lieu sur le terrain du club le mieux classé.

## Le club recevant la rencontre :

* conserve la recette de la billetterie
* les cartes d’abonnés des clubs en présence donnent droit à l’accès au stade
* assure la réception d’après-match
* s’acquitte de la moitié des frais des officiels de matchs
* s’acquitte de la moitié des frais kilométriques aller-retour du club visiteur dès le premier kilomètre pour 1.40€ du km (barème via-Michelin-Trajet le plus rapide). Les sommes concernées seront prélevées et créditées sur les comptes « Ligue » des clubs concernés ou versées sur le compte bancaire du club visiteur sur demande à *tresorerie@liguenouvellaquitaine-ffr.fr* *.*

½ FINALE et FINALE

## Choix des Terrains

Les rencontres ont lieu sur terrain neutre.

Les clubs désignés par la commission des épreuves de Ligue pour recevoir des rencontres de phases finales championnat ou Challenge de Ligue seront équipés d'installations qualifiées à minima D.

## Accueil des équipes

Le club organisateur veillera à ce qu'un parking permette aux cars ou voitures des équipes de s'approcher au mieux des installations.

## Respect des couleurs

Les clubs en présence se renseigneront au moins 48h avant la rencontre sur leurs couleurs.

Lorsque l'arbitre décidera d'un changement de maillots, c'est l'équipe qui a parcouru le moins de distance qui adoptera un nouveau maillot (Art. 415.2 des RG de la FFR).

L'arbitre pourra refuser de donner le coup d'envoi si les couleurs des maillots ne permettent pas de distinguer clairement les deux équipes.

Le club organisateur prévoira de mettre un jeu de maillots à la disposition de l'équipe qui doit en changer.



## Organisation des rencontres

Le club organisateur mettra un vestiaire à disposition des équipes, il désignera un responsable en charge de l'accompagnement des équipes, ce dernier veillera à ce qu'aucun objet interdit ne soit introduit dans les vestiaires.

Le club organisateur mettra un local à disposition du service médical pour permettre les contrôles antidopage.

## Entrée au stade

Le club organisateur veillera au respect des règles de sécurité prévues par les règlements FFR, il interdira entre autres, l'accès d'objets dangereux, de drapeaux avec manche bois ou métal, des bouteilles en verre, des porte-voix, des fumigènes et/ou des pétards.

En Annexe une liste des Objets interdits à afficher à l'entrée du stade.

# ORGANISATION FINANCIERE

**Entrée générale** Tarif : 6 €uros mini. Tarif réduit : 3 €uros

Entrée gratuite : moins de 16 ans

Personnes à Mobilité Réduite + 1 accompagnant.

Ouverture des portes au public 1H30 avant le coup d'envoi de la première rencontre.

Pour les ½ FINALES, les **cartes** d’**abonnés** des clubs en présence donneront **droit** à l’**accès** au stade.

Entrée gratuite pour les personnes à mobilité réduite (+ 1 accompagnateur) ainsi qu'à tous les joueurs de moins de 16 ans sur présentation d’une pièce d’identité ou de la licence.

Libre accès aux tribunes.

Les billets d’entrée sont fournis par la LRNAR (dont 35 entrées « ayants droits » par équipe, joueurs et dirigeants compris, uniquement **pour les FINALES de Ligue**). Ils sont à retirer dans la MOT du club organisateur.

Arbitres, Juges de touche, Représentant Fédéral, Délégué Financier sont pris en charge par la LRNAR.

2 à 3 personnes au contrôle des entrées (1 observateur de la LRNAR sera présent) Bourriche et buvettes au profit du club organisateur.

La répartition de la recette « Billetterie » est la suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CLUB ORGANISATEUR** | **LRNAR** |
| Jusqu’à 300 € | Recette Totale | 0 € |
| De 301 € à 1 000 € | 300 € | Reliquat |
| Au-dessus de 1 000 € | 20 % avec un minimum garanti de 300€ | 80 % |

La réception d'après-match est à la charge du club organisateur.

# Pour LES FINALES de Ligue :

**Toutes les entrées sont payantes** *:* minimum 6 € - Réduction 3 € (étudiant/demandeur d’emploi sur présentation de la carte).

35 entrées gratuites par équipe, joueurs et dirigeants compris

Entrée gratuite pour les moins de 16 ans et pour les Personnes à Mobilité Réduite + 1 accompagnant.

Les frais de déplacements des clubs seront pris en charge sur la base de 1,40 € du km à partir du premier km plus une indemnité de grand déplacement spécifiée à l'article 659.1 du règlement financier fédéral. Ces éléments figureront sur les comptes « Ligue » des clubs concernés (Cf. Art. 10.2 du Règlement financier)

La référence kilométrique est le site internet via Michelin.com, itinéraire le plus rapide. Ces indemnités kilométriques seront créditées sur le compte club.

**Rencontres non prévues ci-dessus**

- Lorsque des rencontres opposeront sur le terrain de l’équipe la mieux classée à l’issue de la phase de qualification, et n’entrent pas dans le dispositif ci-dessus (réserves), le club recevant paiera au club visiteur l’équivalent de la moitié de son déplacement aller- retour dès le premier kilomètre pour 1.40€ du kms parcourus *(réf : via Michelin trajet le plus rapide).* Les sommes concernées seront prélevées et créditées sur les comptes

« Ligue » des clubs concernés ou versées sur le compte bancaire du club visiteur sur demande à *tresorerie@liguenouvellaquitaine-ffr.fr* *.*

**Qualifications terrain** : Christian Berton christian.berton0013@orange.fr

**Sécurité Ligue** : Nicolas Sarrouet nicolas.sarrouet@gmail.com

*Source : Règlement Financier de la LRNAR 2022-2023- RG de la FFR.*